

## 1. POINTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Les conditions générales de vente (appelées ci-après CGV) définissent les dispositions et les prestations entre Luc Hentsch (appelé ci-après Otrement.ch) et ses clients.
- 1.2. Les accords divergents ne sont valables que s'ils ont été approuvés par écrit par Otrement.ch.
- 1.3. Le client s'engage à remplir dûment les informations le concernant afin qu'il soit atteignable et que la marchandise arrive à bon port. Les frais découlant d'informations inexactes sont à la charge du client.

## 2. OFFRE

- 2.1. Les offres de la boutique en ligne Otrement.ch sont fournies sans engagement et ne constituent donc pas des offres fermes. Sont déterminantes pour la commande sa confirmation par e-mail et son paiement en intégralité.
- 2.2. Les offres sont fournies sous réserve de la disponibilité des articles/produits de nos fournisseurs ou des fabricants. Le client peut se renseigner avant la commande sur la disponibilité des articles/produits.
- 2.3. Toutes les informations sur les produits sont fournies sans garantie dans la boutique en ligne d'Otrement.ch. Sont déterminantes les spécifications valides du fabricant au moment de la livraison.

## 3. PRIX

- 3.1. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est incluse dans tous les prix de la boutique en ligne d'Otrement.ch. Les prix sont indiqués nets en francs suisses.
- 3.2. Les coûts annexes (p.ex. frais de port/d'emballage, suppléments selon le moyen de paiement sélectionné) sont regroupés dans les « frais de port » qui sont indiqués séparément et facturés en sus. Ils sont à la charge du client.
- 3.3. La date de la commande est déterminante pour la fixation du prix.
- 3.4. Otrement.ch se réserve le droit de modifier ses prix en tout temps et sans préavis.
- 3.5. Le prix de vente ne comprend pas de prestations de conseil ni d'assistance technique.

## 4. MOYENS DE PAIEMENT

- 4.1. Otrement.ch accepte uniquement le paiement anticipé par Paypal ou par virement bancaire.
- 4.2. La facture doit être réglée dans les 5 jours ouvrables après la date de la commande, faute de quoi Otrement.ch peut annuler la commande.

## 5. LIVRAISONS

- 5.1. La marchandise est toujours expédiée par voie postale et exclusivement en Suisse.
- 5.2. Otrement.ch confirme par e-mail la commande après conclusion de celle-ci.
- 5.3. Les délais de livraison indiqués par Otrement.ch sont à titre indicatif. Otrement.ch s'engage à tout mettre en oeuvre pour que les commandes soient livrées le plus rapidement possible. Quel que soit le délai d'attente, le client ne peut pas prétendre à une indemnisation.
- 5.4. Otrement.ch se réserve le droit d'annuler des commandes confirmées, en raison de circonstances externes, indépendantes de sa volonté, sans qu'il n'en résulte de conséquences financières.
- 5.5. Dans le cas d'une commande non livrable, Otrement.ch s'engage à faire au mieux pour proposer une marchandise similaire. Otrement.ch peut également proposer au client un bon d'achat d'une valeur égale à la marchandise commandée ou le remboursement de la marchandise en question. Les frais de port et de paiement restent dus à Otrement.ch.

## 6. TRANSPORT

- 6.1. La marchandise est expédiée aux risques et périls du client.

- 6.2. Le client s'engage à contrôler immédiatement que la marchandise livrée soit correcte, complète et en bon état. Les dommages aux marchandises livrées doivent être signalés à la société de transport dès que possible, au plus tard dans les 5 jours ouvrables après la date de la livraison.
- 6.3. En cas de réclamations, toutes les pièces de l'emballage original doivent être conservées jusqu'à l'approbation écrite de la société de transport.

### **7. REPRISE ET ÉCHANGE**

- 7.1. Les bons d'achats et les bons cadeaux ne sont ni repris ni échangés.
- 7.2. En règle générale, les marchandises ne peuvent pas être reprises.
- 7.3. La reprise de marchandises livrées est possible dans certains cas exceptionnels, qui nécessitent toujours l'accord écrit d'Otrement.ch. Dans ce cas, le client reçoit d'Otrement.ch un numéro RMA (retour de marchandise) et une adresse pour le renvoi.
- 7.4. Les marchandises doivent être renvoyées dans leur emballage original, au complet avec tous les accessoires et en y joignant la quittance d'achat. Le renvoi des marchandises s'effectue aux frais et aux risques du client.
- 7.5. Lors de renvois ne respectant pas les règles, Otrement.ch se réserve le droit de facturer des frais au client.

### **8. DISPOSITIONS DE GARANTIE**

- 8.1. Dans les limites autorisées par la loi, Otrement.ch décline toute responsabilité de garantie légale du vendeur, laquelle est remplacée par les dispositions suivantes.
- 8.2. Les dispositions de garantie et la durée de garantie du fabricant sont déterminantes et applicables pour les articles achetés chez Otrement.ch. Le client doit faire valoir la garantie directement auprès du centre de service indiqué par le fabricant.
- 8.3. La facture tient lieu de bon de garantie et doit être conservée soigneusement.
- 8.4. Otrement.ch peut se charger de faire l'intermédiaire entre le client et le fabricant et se réserve le droit de facturer des frais au client.

### **9. FOR JURIDIQUE**

- 9.1. En cas de litige, quels que soient la nationalité des parties concernées et le lieu du litige, le droit suisse est applicable. Le for juridique est Martigny dans le canton du Valais, Suisse.
- 9.2. Les textes en français font foi.

Ravoire, le 12 décembre 2010

Otrement.ch  
Luc Hentsch